

ALGERIE TELECOM
Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef
Sous-direction Technique

Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N° 425 / 24

Chlef, le 03/04/2024

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

DJEBBOUR MOHAMED
HAY RUE DE L'HDROLIQUE OUED SLY
WILAYA - CHLEF

OBJET : Mise en demeure

Suite à l'octroi de l'autorisation de voirie par les services compétentes pour la réalisation des travaux de canalisation urbaine au niveau des 94 logts promotionnels Agrari +23 locaux +22 logts promotionnels Kettab Chaarir , vous étiez contacter par téléphone à maintes reprises pour reprendre les travaux au niveau du site , mais sans réponse de votre part .

A cet effet Vous êtes mis en demeure de reprendre les travaux dans un délai de 48 heures, dès la réception de ladite mise en demeure.

Faute de quoi nous serons dans l'obligation de procéder à la résiliation unilatérale du contrat en question aux torts de votre entreprise.

Le Directeur



**Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Chlef**

Signé: ETTOUIL Nabil